

## Barème des honoraires de transaction

### Maisons & Appartements

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC (CHARGE VENDEUR)

HONORAIRES TTC (TVA incluse)

Prix de Vente (€)	HONORAIRES TTC (€)
De 0 à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 à 60 000 €	6 000 €
De 60 001 à 70 000 €	7 000 €
De 70 001 à 80 000 €	8 000 €
De 80 001 à 90 000 €	8 500 €
De 90 001 à 100 000 €	9 000 €
De 100 001 à 125 000 €	9 500 €
De 125 001 à 155 000 €	10 000 €
De 155 001 à 180 000 €	11 000 €
De 180 001 à 200 000 €	11 500 €
De 200 001 à 250 000 €	12 000 €
De 250 001 à 310 000 €	15 000 €
De 310 001 à 350 000 €	18 000 €
Plus de 350 001€	5 %

**Principe de non-cumul** : L'application des honoraires prévus selon une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Les honoraires représentent le pourcentages et prix applicables à nos prestations. Nos honoraires **sont immédiatement exigibles le jour ou la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.** Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

EURL KAGS Immobilier au capital de 3 000 € - Siret 945 254 183 00011 R.C.S. Bordeaux – Code NAF 6831 Z  
Carte Professionnelle Transaction : CPI 33012025000000085 délivré par le CCI Bordeaux  
**Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.**



Principe de non-cumul : L'application des honoraires prévus selon une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Les honoraires représentent les pourcentages et prix applicables à nos prestations. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf accord écrit contraire.

Le paiement des honoraires est à la charge du vendeur, sauf accord écrit contraire.

*Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.*

*Les honoraires représentent les pourcentages et prix applicables à nos prestations. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).*

*Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.*

*Les honoraires représentent les pourcentages et prix applicables à nos prestations. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).*

